



AVIS de l'Union Régionale Frapna / Mise à disposition du public du dossier- BONNEVAL- UTN -Création du hameau du Vallonnet pour une nouvelle offre d'hébergement touristique offre - Décembre 2017

1) Bonneval un village très particulier

En préambule, il nous paraît utile de souligner les éléments contextuels suivant qui confère à **BONNEVAL des atouts et des faiblesses** pour un aménagement et développement touristique tels qu'ils sont conçus habituellement dans d'autres stations des Alpes:

- Bonneval est une **toute petite commune de 251 habitants**, qui de par sa taille n'a plus les ressources économiques pour assurer seule les besoins de financement du maintien et renouvellement des installations ainsi que l'exploitation courante de son domaine skiable.
- Bonneval est un **village-station "du bout du monde"** ; aux fins fond de la Maurienne qui est en cul de sac en saison hivernale et qui est un **lieu de passage** et visite dans les autres saisons sur la route de l'Iseran. Hormis BONNEVAL même son relief est celui de haute montagne aux **risques naturels élevés et forts présents**, et l'enneigement se trouve être en abondance comme cela a été le cas de façon exceptionnelle dans la saison 2017- 2018.

Bonneval est avant tout un village possédant un caractère prédominant d'une montagne encore sauvage, authentique où la beauté des paysages , celle de **son village classé** plus "beau village de France" , de son hameau des ECOT qui s'est reconstruit en sauvegardant son caractère originel et souffrirait de toute construction à proximité qui lui ferait perdre son charme retrouvé; de son massif où il est possible de pratiquer **alpinisme traditionnel** et randonnée dans un secteur non artificialisé, et de **sa proximité avec le PNV** qui est sa garantie d'une protection réelle de l'environnement et de la nature? forcément tout développement touristique et d'aménagement se trouvera être contre nature de ce patrimoine authentique.

Il serait à notre avis fort utile qu'une réflexion-concertation ait lieu définir et proposer quel peut être le tourisme pour des petites communes de montagne, dont la première richesse réside dans une patrimoine authentique, une forte proximité avec des territoires protégés à forte valeur écologique, tels que des parcs nationaux ou réserves naturelles et des paysages encore sauvages. Cette concertation devrait en tout premier lieu concerner le Comité de massif des Alpes, voire le CNM et les collectivités locales au niveau régional et départemental

2) Une UTN est soumise à une Évaluation Environnementale

Remarques préliminaires/Procédure d'instruction du dossier UTN par le Comité de Massif aux fins d' avis à émettre pré autorisation UTN .



L'UTN est un plan/programme au sens de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et de l'article L. 122-4.I.1° du Code de l'environnement. Les plans et les programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, lors de leur élaboration et avant leur adoption, sont soumis à **une évaluation environnementale**.

Il n'est pas contestable que le rapport environnemental joint au dossier ne contient pas tous les éléments exigés par la directive et sa transposition en droit interne qui lui permettrait d'être qualifié d'évaluation environnementale.

Cette irrégularité de procédure est de caractère substantiel.

De plus, l'évaluation environnementale inclut la production d'un **avis d'une autorité environnementale autonome** propre à éclairer la participation du public et la décision autorisant le projet.

Le dossier présenté par la commune de BONNEVAL aurait donc dû présenter les principales alternatives envisagées, ainsi que les justifications des choix effectués, notamment au regard des incidences prévisibles sur l'environnement. Tel n'est pas le cas en l'espèce.

3)Etude du projet

L'étude du projet de création du hameau du Vallonnet a essentiellement porté sur deux points:

- Justification du projet- Opportunité et équilibre économique de l'opération
- Incidences environnementales sur l'ensemble du territoire concerné de la commune de BONNEVAL

3.1) Justification du projet- Opportunité et équilibre économique de l'opération.

Bonneval présente une situation atypique: un très petit village "du bout du monde" qui a des atouts incomparables pour une présenter et sauvegarder une montagne authentique, et sauvage aux paysages particulièrement remarquables. Des activités touristiques ne requérant pas d'artificialisation, ni d'équipements lourds sont bien évidemment possibles- tourisme doux, apaisé , culturel, patrimonial etc mais pas forcément lucratives en comparaison avec les autres stations qui ont largement recouru à l'artificialisation de la montagne et des équipements lourds dénaturant les paysages l' environnement et la nature.

En 1967-1968 Bonneval s'est lancé, peut être à tort, dans le tourisme d'hiver, et complété ses équipements en 1982, déjà isolément dans le contexte Mauriennais !

La station d'envergure forcément limitée par le contexte géographique et topographique revêt un caractère **de ski "technique et difficile"** qui, hormis la zone débutant en front de neige, limite forcément la fréquentation touristique.

Le territoire de la commune est particulièrement **soumis aux risques naturels** comme l'a montré la saison hivernale 2017-2018. **Ces risques naturels limitent forcément l'aire géographique du domaine skiable et également la pratique du ski hors piste et de randonnée ...**

Économiquement Bonneval est confrontée à devoir assumer une exploitation courante de son domaine skiable (avec des coûts en augmentation ; neige artificielle, travail de la neige, sécurité des

FRAPNA - Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Rhône-Alpes.

Reconnue d'utilité publique depuis 1984.

77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 85 97 07

www.frapna.org

FRAPNA Ain
FRAPNA Ardèche
FRAPNA Drôme
FRAPNA Isère
FRAPNA Loire
FRAPNA Rhône
FRAPNA Savoie
FRAPNA Haute-Savoie



pistes, maintenance des installations et leur renouvellement etc... qui suppose un financement de **900 Keuros/an** sans même pouvoir "changer son offre". Bonneval gère sa station en régie et doit donc assumer seule l'équilibre financier!

Pour trouver une solution à ces besoins de financement qui sont hors de portée du budget communal, (**besoin de 10.5 M euros d'investissement d'ici 2 à 5 ans; besoins de dégager des ressources complémentaires tirées du CA**)

Bonneval qui raisonne toujours de façon isolée et ne voit "son salut" que dans une **augmentation significative de la fréquentation touristique.**

La fréquentation est perçue comme limitée par l'offre d'hébergement insuffisante et de manque de qualité en gamme. L'augmentation des tarifs des forfaits n'apparaît plus possible (déjà une augmentation de 30 % depuis 10 ans et qui situe BONNEVAL dans la fourchette haute des tarifs en comparaison avec les autres stations de la Maurienne).

Pour répondre à cette limite de fréquentation, BONNEVAL **n'envisage qu'une seule solution**, toujours de façon isolée, propre à sa commune: la création ex nihilo d'un "lotissement immobilier" hôtelier d'envergure 1500 lits ! situé à l'écart du bourg, "caché" entre le bourg ancestral et le hameau rénové des Écots (BONNEVAL disposé déjà de 2200 lits touristiques!)

A notre avis, considéré ainsi, la solution proposée par BONNEVAL procède **d'une "double erreur manifeste d'appréciation"**:

-**Redresser une diminution de fréquentation** de la station, en hiver, et ceci de façon plus que notable sans pour autant améliorer l'offre de diversification touristique est une gageure qu'aucune station n'est en capacité de garantir.

-**Compter sur une offre d'hébergement pour être le support d'une augmentation de la fréquentation** n'est absolument pas démontrée et risque concurrentiellement, même **d'avoir des effets inverses sur l'offre actuelle d'hébergement** notamment celle détenue et exploitée par les habitants eux mêmes qui est tout à fait significative et particulière à BONNEVAL.

1) **la baisse de fréquentation de toutes les stations des Alpes est une constante** qui n'est pas nouvelle et une tendance qui n'est pas prête de s'endiguer..

L'offre actuelle est supérieure à la demande; Il y a désormais plus de 2000 stations dans le monde et dans une population touristique qui apparaît comme un monde fini, la règle qui préside est une concurrence effrénée entre pays d'une part, mais aussi entre stations d'un même massif, voire d'une même vallée.

La concurrence ne s'opère même pas sur les tarifs, mais sur **l'offre diversifiée touristique**, même hors ski ,qui est proposée à une clientèle, escomptée de plus en plus aisée économiquement.

Le "produit ski "ne fait plus autant recette: 3 heures par jour et le touriste zappe sur une diversité d'activité dont certaines n'ont aucun rapport avec un contexte montagnard.

Le ski est "parvenu à maturité" et seuls espoirs de redressement de la fréquentation sont attendus éventuellement dans **une clientèle internationale**, pour les grandes stations et aux revenus élevés, Cette clientèle est désormais très prisée par les clubs et village vacances tels que Club Med, Pierre et Vacances et autres. BONNEVAL déjà très peu concernée actuellement par cette clientèle internationale ne peut espérer l'attirer demain de pas son offre de ski réduite et par sa localisation géographique et pas même par une offre d'hébergement de plus haute gamme.

FRAPNA - Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Rhône-Alpes.

Reconnue d'utilité publique depuis 1984.

77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 85 97 07

www.frapna.org

FRAPNA Ain
FRAPNA Ardèche
FRAPNA Drôme
FRAPNA Isère
FRAPNA Loire
FRAPNA Rhône
FRAPNA Savoie
FRAPNA Haute-Savoie



Enfin un des attraits de BONNEVAL réside dans l'hébergement du type gîte ou chambre d'hôte chez l'habitant et qui concerne un nombre significatif d'hôtes, qui ont investi dans ce genre d'activité. Le touriste recherchant à profiter du caractère pittoresque et authentique du village ainsi qu'une dimension humaine qu'il trouve dans la proximité des habitants.

Il reste également **un taux également significatif de "lits froids"** qui reste à mobiliser dans cette même voie d'hébergement.

-Le projet présenté par BONNEVAL ne nous apparaît pas être en adéquation avec les futures objectifs et orientations du SCoT Maurienne qui prévoit

-Un renforcement des pôles urbains

-Un tourisme qui reste une composante importante de l'économie de la vallée, diversifié (cesser la prédominance de la saison d'hiver et du ski), social (économiquement abordable par des tranches de population moins aisée que la clientèle internationale convoitée- renforcement des centres de vacances).

Sur la période la plus récente entre 2006 et 2013: 16000 lits en résidence de tourisme ont vu le jour en Maurienne. **Sur cette période l'apport de lits chauds n'a pas engendré de hausse perceptible de fréquentation, mais a simplement maintenu le niveau d'activité**: la fréquentation a stagné alors que la capacité marchande a augmenté de 31%. Le parc de lits froids a considérablement augmenté (41%)

2) L'offre d'hébergement est considérable en comparaison de la taille même du village de BONNEVAL (251 habitants) et de l'offre existante de lits marchands de toute nature : 2353 lits dont 1290 lits marchands-dont 540 lits professionnels

Une caractéristique de BONNEVAL réside justement dans cette offre chez l'habitant qui en fait un attrait et un atout (voir supra) ...

Les capacités d'hébergement qu'offrent les stations voisines BESSANS et Val Cenis sont loin d'être saturées et pourraient être utilisées même au profit de BONNEVAL.

Le dimensionnement du futur lotissement est purement "mathématique" et assis sur la capacité résiduelle absorbable par le domaine skiable: 1500 lits.

Ceci est gigantesque pour une commune comme BONNEVAL: Pour se le représenter on peut le comparer à une taille même supérieure à un village vacances du CLUB MED qui se situe généralement vers 1000 lits (ARC 1600 (1000 lits) SAMOENS (1100 lits) TIGNES (1050 lits); Huez 1012 lits et projet à Valloire (1000 lits) !. **Les taux actuels de remplissage des lits est très loin de la saturation : 50-57% en hiver et 40% en période estivale!**

Une nouvelle offre aussi volumineuse risque même de mettre à mal l'offre d'hébergement chez l'habitant ! et d'anéantir cette originalité pour BONNEVAL.

Cette offre d'hébergement n'est pas non plus une incitation à faciliter une politique de récupération des lits froids.

A ce stade de l'analyse du projet, il faut mettre en avant que BONNEVAL cherche à assurer une clientèle nouvelle pour remplir l'immobilier projeté au VALLONNET et réitère son projet de liaison et augmentation du domaine skiable entre TIGNES et BONNEVAL.

En effet, BONNEVAL, de tous temps, non seulement persiste dans une attitude d'isolement et **tourne le dos au reste de la Maurienne** et notamment aux autres communes juste en aval qui viennent pourtant de se regrouper en CC et gérer le tourisme ensemble

FRAPNA - Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Rhône-Alpes.

Reconnue d'utilité publique depuis 1984.

77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 85 97 07

www.frapna.org

FRAPNA Ain
FRAPNA Ardèche
FRAPNA Drôme
FRAPNA Isère
FRAPNA Loire
FRAPNA Rhône
FRAPNA Savoie
FRAPNA Haute-Savoie



De façon récurrente depuis 50 ans BONNEVAL veut se "pacser" avec VAL D' ISÈRE .
Même si le projet n'est pas prévu à court terme; BONNEVAL **revendique de pouvoir réaliser une liaison téléportée avec le domaine de Val d'Isère au travers du PNV !** Des pistes de ski redescendant sur BONNEVAL seraient implicitement de la partie?

Au delà de cette illégalité qu'aurait un tel projet, sur le plan économique cette liaison a toute probabilité d' être largement déficitaire sur le plan économique. L'investissement à prévoir (Téléphérique d 'au moins 5 Km de portée) serait de plusieurs dizaines de Millions d'euros et ne pourrait être rentabilisé par une clientèle de simple raccord avec l'extrémité de l 'Espace Killy de Val d' Isère

Val d'Isère de son côté, dans une vision toujours "expansionniste" de son domaine verrait d'un bon œil s'offrir une porte sur la Maurienne. Elle n'en a nul besoin et pour ne rester que sur le plan technique et économique on ne voit pas en quoi une telle liaison serait profitable à BONNEVAL sauf à voir des skieurs qui pourtant ont, en toute connaissance de cause, choisi " la Maurienne" plutôt que la Tarentaise, traverser BONNEVAL et ne profiter au mieux que de l'hébergement mais sans amener de recettes sur le domaine skiable de BONNEVAL.

Nous assistons là dans le cas de BONNEVAL à une entrée dans une "**spirale sans fin** "qu'ont connu et connaissent encore certaines stations qui ne savent pas dimensionner **leur rapport entre domaine skiable et immobilier**: un domaine skiable trop petit ou trop grand pense trouver sa solution d'optimisation de la fréquentation, en augmentant son parc immobilier. Très vite le parc immobilier se trouve être surdimensionné et il est alors entrepris d'augmenter le domaine skiable et ainsi de suite et on se retrouve en surcapacité d'hébergement et surcapacité d'équipement de domaine skiable...

A l' inverse BONNEVAL aurait tout intérêt à se tourner vers "le SCoT MAURIENNE" et rechercher et trouver une synergie dans la gestion des communes et des stations de ski par un regroupement de communes

BONNEVAL n' est plus en capacité d 'assurer de façon autonome et isolée la gestion de son domaine skiable et la régie de sa station.

3)En conclusion de cette partie cette offre d' hébergement, n'est ni justifiée, ni opportune et ne peut constituer LA solution aux besoins économiques et financiers auxquelles BONNEVAL est confrontée dans sa station hiver. La piste d'une liaison avec Val d'ISERE est une fausse piste parce qu'impossible par le règlement même du PNV. Il serait utile à notre avis que Mr le préfet de Savoie rappelle définitivement cette impossibilité au maire de BONNEVAL!

Le développement de l' agriculture n'est pas exploré, ni la part de tourisme doux notamment en période estivale, n'est pas non plus approfondie sans doute parce plus vraisemblablement source de moindres revenus financiers mais qui pourtant constituent un attrait indéniable pour BONNEVAL .

3.2 Sur les aspects Environnementaux du projet :

Comme dit en introduction, le dossier ne comporte pas de véritable étude d'impact conformément à la réglementation en vigueur. Il n'est donc pas possible de cerner tous les enjeux environnementaux que présente ce projet et il n'est pas non plus possible d'appliquer la séquence "Éviter", " réduire" et "compenser ".

FRAPNA - Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Rhône-Alpes.

Reconnue d'utilité publique depuis 1984.

77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 85 97 07

www.frapna.org

FRAPNA Ain
FRAPNA Ardèche
FRAPNA Drôme
FRAPNA Isère
FRAPNA Loire
FRAPNA Rhône
FRAPNA Savoie
FRAPNA Haute-Savoie



Rappelons tout d'abord que BONNEVAL est dans un contexte paysager remarquable, d'authenticité montagnarde, de beauté des paysages d'un contexte de "haute montagne" véritable et encore pure et sauvage qui en font une exception, qui mérite et nécessite une protection de degré élevé.

L'existence même du PNV sur une bonne partie du territoire de la commune est tout à fait justifiée et montre le niveau de protection de l'environnement et de la nature qui se doit de se propager au delà des limites propres au PNV et concerner l'ensemble du territoire de la commune de BONNEVAL

L'étude d'impact complète n'est pas dans le dossier et donc les véritables enjeux d'impacts ne sont pas évalués à leur juste proportion: Un rapport de surfaces nouvelles artificialisées avec l'ensemble du territoire encore sauvage tel que proposé dans le dossier pour minimiser les incidences environnementales ne peut constituer un critères adéquat.

Il est évident qu'un projet aussi grandiose en proportion même du village de BONNEVAL n'est pas sans incidence notable dans ce contexte.

Les impacts sur la faune et la flore sont sans doute minimisés et seule une compensation par défrichage d'une zone en friche est prévue pour compenser les effets de construction de la piste de desserte de la zone de projet.

Les besoins de voirie sont sans doute minorés et un élargissement de la voie de desserte sera sans doute à envisager. Les parkings sont très strictement dimensionnés et seront forcément insuffisants.

Les aspects architecturaux ont été choisis pour être le moins en disharmonie avec l'habitat traditionnel mais le charme du Hameau des ECOT, petite citadelle isolée, jusqu'ici imprenable, va forcément être fortement amoindri par les constructions nouvelles même si elles ne sont pas à proximité immédiate. Il est même à noter que les constructions destinées à de l'habitat permanent proposé aux habitants de BONNEVAL(15 chalets) seront libres de construction donc libre de l'architecture choisie.

Enfin les impacts dus au bruit et trafic qu'engendrait ce futur lotissement, qui ne se contenterait pas d'être un hébergement-dortoir pour glisser très vite vers une sorte de village-vacances animé ne sont même pas cités, ni évalués. Ce bruit probable sera une source de nuisance notable sur la faune du PNV situé à proximité.

La compensation de la consommation de terres agricoles pour construire le hameau du VALLONNET et la piste de liaison est jugée insuffisante en quantité et en qualité

Les risques naturels sont légitimement assez détaillés quant à leur nature, leur probabilité d'occurrence et leurs incidences. Les études de modélisation laissent apparaître que les risques sont faibles ou hors de portée topographique même si curieusement ils tangentent la zone prévue pour les constructions immobilières. Les risques de chutes de blocs sont également évalués et des travaux de confortement et palliatifs sont prévus en amont de la zone de projet.

Mais il est à noter que les conditions certes exceptionnelles de l'hiver 2017-2018 ont rappelé un contexte particulièrement propice aux avalanches et que le risque zéro n'existe pas!

Ces événements réels sont ils comparables et conformes aux résultats de la modélisation ?

Enfin les travaux de modélisation partent d'hypothèses connues et prenant en compte des événements antérieurs.

Mais il est à constater que le Changement Climatique modifie ces hypothèses. Est ce que des scénarios de contexte de Changement Climatique à moyen et long terme ne pourraient il, ne devraient ils; pas être introduits aussi dans les hypothèses de la modélisation.

Les risques pouvant être liés aux pluies torrentielles ne sont pas étudiés

FRAPNA - Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Rhône-Alpes.

Reconnue d'utilité publique depuis 1984.

77, rue Jean-Claude Vivant - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 85 97 07

www.frapna.org

FRAPNA Ain

FRAPNA Ardèche

FRAPNA Drôme

FRAPNA Isère

FRAPNA Loire

FRAPNA Rhône

FRAPNA Savoie

FRAPNA Haute-Savoie



BONNEVAL est particulièrement exposée aux risques naturels et ces risques doivent être pris en considération y compris dans des hypothèses les plus extrêmes et il ne doit en final être pris aucun risque surtout vis à vis d' un projet d' hébergement mais aussi de circulation.
Pour ce qui concerne les eaux usées, BONNEVAL est déjà "le mauvais élève de la classe" en Savoie. La solution imaginée est bien évidemment commune à tous les lotissements de la commune et fait appel à un transfert vers la station de Bessans.
C'est techniquement plus rationnel pour ce qui concerne les rendements épuratoires et ce dispositif devrait être retenu, même si le lotissement n'est pas autorisé

4) En conclusion générale :

Nous émettons **un avis défavorable** à ce projet UTN de création du hameau de Vallonnet **et du projet de liaison avec VAL D'ISERE qui lui est implicitement complètement attaché.**

Ce projet est conçu et raisonné dans un **contexte isolé et non tourné vers la Maurienne** qui est pourtant la vallée de rattachement, qui cherche actuellement à définir son SCOT et donc la cohérence de ses activités de ses projets et de ses aménagements en particulier dans le domaine du tourisme

Ce projet n'est pas justifié en ce sens qu'il n'est imaginé que comme une solution palliative à une baisse inéluctable de la fréquentation de la station et du manque de ressources financières que connaît la commune de BONNEVAL

Il n 'est pas" LA "solution aux besoins financiers de la commune et peut être même contraire aux intérêts des habitants déjà partie prenantes investis dans l'offre d' hébergement "chez l'habitant "

Nous invitons Mr le préfet de massif à ne a pas accorder l' autorisation UTN et inviter BONNEVAL à rechercher une solidarité et synergie avec les autres commune voisines. Seule et isolément BONNEVAL ne pourra trouver de solution pour la gestion de son domaine skiable...

Enfin nous invitons Mr le préfet de Savoie, à faire savoir définitivement, qu'une liaison avec Val D'ISÈRE ne sera jamais ni un cas "de force majeure, ni d' un "intérêt général "tels, qui feraient qu'une autorisation dérogatoire au règlement du PNV serait accordée. Le projet de liaison entre BONNEVAL et Val d' ISERE doit demeurer interdit.

Le 30/04/2018

Union Régionale FRAPNA
Pole Montagne
Le pilote du Pole Montagne
Hervé BILLARD